

## ■ ANNEXE 3 : RÈGLE EN 15 POINTS

*Lors des installations, il était d'usage de faire signer au Vénérable Maître Installé un document en 15 points où il s'engageait, en signant le verso de l'avis d'Installation, à respecter les Anciens devoirs, Règlements et Landmarks de l'Ordre.*

*Ce document n'existant plus en raison de la dématérialisation de l'avis d'installation, il apparaît que cette règle en 15 points doit être présentée au Maître Élu, juste avant sa prestation de serment devant tous les frères de sa Loge.*

**V.M.I.** Mes Frères, de temps immémorial, en vertu de la coutume Maçonnique, chaque Loge, une fois par an, à une époque déterminée, choisit, parmi ceux qui ont été Surveillants, un Frère expérimenté pour la présider en tant que Vénérable.

Il doit avoir été régulièrement élu par le Vénérable Maître, les Surveillants et les Frères assemblés en Loge ouverte, et avoir été présenté à un conseil de Maîtres Installés, pour qu'il reçoive de son prédécesseur les prérogatives de l'installation afin qu'il soit plus apte à remplir les obligations de son important mandat.

Frère . . . . puisque vous avez été élu et présenté, je vous prie de demeurer attentif, pendant que je vous énumérerai les diverses qualifications qui sont l'essence du Vénéralat.

**Premièrement :** Tout candidat au Vénéralat doit être de bonne renommée, franc et loyal, et tenu en haute estime parmi ses Frères et Compagnons.

**Deuxièmement** : Il doit avoir été régulièrement initié, passé et élevé aux grades établis par notre Ordre, il doit être expert en l'Art Royal et avoir dûment rempli les fonctions de Surveillant dans une Loge Régulière.

**Troisièmement** : Il doit être d'une conduite exemplaire, de manières courtoises, d'un abord facile, il doit être ferme dans ses principes, être capable et avoir la volonté de prendre la direction des Travaux et s'être assimilé, à fond, les Anciens Devoirs, Règlements, et Landmarks de l'Ordre.

Pouvez-vous, mon Frère, eu égard à ces exigences, prendre en charge le Vénéralat de cette Loge ?

**M.É. ....**

**V.M.I.** Alors je vous prie d'écouter avec attention le Frère Secrétaire en vous mettant au Signe de Fidélité.

Tandis qu'il vous donnera lecture de ces Anciens Devoirs et Règlements, vous donnerez votre assentiment inconditionnel, à chacun de ces points, en acquiesçant en inclinant légèrement votre tête vers le sol après chaque article.

***Le Maître Élu se tourne vers le Frère Secrétaire et se met au Signe de Fidélité.***

***Le Frère Secrétaire fera une légère pause à la fin de chaque article, de manière à laisser le temps au Maître Élu de donner son accord par un mouvement de la tête.***

***Après le dernier article, le Frère Secrétaire se rasied sans rien dire.***

- 1 - Vous vous engagez à vous conduire honorablement et honnêtement et à suivre consciencieusement les lois de la morale (*Accord de la tête*).

- 2 - Vous vous conduirez en bon citoyen, ami de la paix, et vous vous soumettrez volontiers aux lois du pays où vous résidez (*Accord*).
- 3 - Vous promettez de ne faire partie d'aucun complot, d'aucune conspiration contre le gouvernement, mais de vous soumettre avec déférence aux décisions du législateur (*Accord*).
- 4 - Vous vous engagez à marquer le respect qui leur est dû, aux pouvoirs civils légitimes, à travailler diligemment, à mener une vie honorable et à vivre en homme d'honneur (*Accord*).
- 5 - Vous promettez de vénérer le mémoire des premiers Chefs de l'ordre et Patrons de la Franc-Maçonnerie, de respecter leurs successeurs légitimes, Chefs suprêmes ou Officiers adjoints, selon leurs rangs. Vous vous engagez à accepter les décisions de vos Frères réunis en tenue de Grande Loge, dans tous les cas où elles seront conformes aux Constitutions de l'Ordre (*Accord*).
- 6 - Vous promettez d'éviter les brouilleries et les querelles et de vous prémunir contre l'intempérance et les excès (*Accord*).
- 7 - Vous promettez d'être prudent et convenable dans votre comportement et dans votre conduite, courtois envers vos Frères et fidèle à votre Loge (*Accord*).
- 8 - Vous promettez de respecter ceux qui sont de vrais Frères réguliers et de repousser les imposteurs et ceux qui s'écartent des principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie (*Accord*).
- 9 - Vous vous engagez à contribuer au bien général de la société, à cultiver les vertus sociales et à propager la connaissance de l'Art Mystique, autant que votre influence et vos capacités le permettront (*Accord*).

- 10 - Vous promettez hommage au Grand Maître en activité, ainsi qu'aux Officiers dûment installés et soumission à toutes les décisions de la Grande Loge (*Accord*).
- 11 - Vous reconnaisssez qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme, ni d'aucune collectivité d'hommes, d'introduire des innovations dans l'essence de la Franc-Maçonnerie (*Accord*).
- 12 - Vous promettez de vous présenter régulièrement aux tenues de Grande Loge dont vous aurez reçu l'avis préalable, et de remplir consciencieusement tous vos devoirs de Franc-Maçon en toutes occasions justes et convenables (*Accord*).
- 13 - Vous reconnaissiez qu'aucune nouvelle Loge ne peut se constituer sans l'autorisation du Grand Maître ou de son Député, et qu'il ne faut accorder aucune considération à une Loge irrégulière, ni à ceux qu'elle a initiés, enfin qu'aucune procession publique de Maçons revêtus de leurs insignes de l'Ordre ne peut avoir lieu sans la permission spéciale du Grand Maître ou de son Député (*Accord*).
- 14 - Vous reconnaissiez que personne ne peut être régulièrement admis dans la Franc-Maçonnerie ou affilié à une Loge, sans avis préalable et sans enquête régulière sur son honorabilité, que nul Frère ne peut être élevé à un grade supérieur sinon en stricte conformité avec les règlements de la Grande Loge (*Accord*).
- 15 - Vous promettez qu'aucun visiteur ne sera reçu dans votre Loge avant d'avoir été soigneusement tuilé et d'avoir produit les preuves écrites qu'il a été initié dans une Loge régulière (*Accord*).

*Le Secrétaire se rassied.*

*Le Maître Élu fait de nouveau face au Maître Installateur.*

**V.M.I.** Promettez-vous de vous soumettre à ces anciens règlements, us et coutumes de l'Ordre, de les maintenir fidèlement comme l'ont fait tous les Maîtres dans tous les temps ?

**M.É.** .....

*Prestation de Serment selon le Rite.*